



Demande de renseignements

Par **Steeveen**, le **04/08/2014** à **00:59**

Bonjours il m'est arrivé une petite embrouille avec le pizzaiolo de l'entreprise ou je travail, il ma attraper a coup de droite dans le casque parce que je ne lui est pas acheter ses cigarettes et qu'ils les as payé 9euros au lieu de 7euros, j'ai la lèvre interrieure un peut ouverte, une marque de coup sur le menton dans le dos et sur la cuisse, si je porte plinte que risque cet homme en sachant qu'il a 29 ans et moi 17 ?
rnMerci de répondre :)

Par **moisse**, le **05/08/2014** à **19:08**

Bonjour,
rnQu'en pense l'employeur ?
rnCar de sa réaction va dépendre l'avenir des combattants dans l'entreprise.
rnSi le pizzaiolo est bon, vous perdrez votre emploi et même une plainte au pénal ne donnera rien.
rnPar contre si l'employeur cherche un motif pour s'en séparer, c'est le moment de le lui fournir.
rnEn attendant faites établir un certificat médical par votre médecin traitant.